



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 3891

### Texte de la question

M. Jean-Louis Borloo demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il est exact que La Poste envisage la distribution d'assurances « dommages » dans ses bureaux, à plus ou moins court terme. Il attire son attention sur le fait que cette mesure non seulement menacerait les emplois des cabinets d'assurances, mais aggraverait encore les distorsions de concurrence au profit de La Poste dont le financement de l'activité commerciale, et par conséquent de la distribution éventuelle de produits d'assurances, est effectué par les usagers et les fonds publics.

### Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Borloo](#)

**Circonscription :** Nord (21<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3891

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 1997, page 3134

**Réponse publiée le :** 10 novembre 1997, page 3951